

ÉPARGNE

L'OEE décrypte les données de l'épargne en Europe

► L'Observatoire de l'épargne européenne décrit et analyse depuis dix ans les comportements des ménages français et européens

► Longtemps délaissée par les observateurs, l'épargne est devenue une variable incontournable pour la compréhension des phénomènes économiques

Beaucoup moins médiatique que les cours de la Bourse au jour le jour ou les variations saisonnières de l'immobilier, l'étude de l'épargne des ménages se révèle pourtant cruciale. Pour l'économie d'abord, en participant au financement des entreprises ou en déterminant le niveau de la consommation, mais aussi, de manière plus terre à terre, pour tous les métiers du conseil et de la gestion, pour qui le taux d'épargne conditionne une grande partie du chiffre d'affaires. Créé en septembre 1999 sous la forme d'une association soumise au régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, l'Observatoire européen de l'épargne (OEE) analyse les données de l'épargne non seulement en France, mais aussi en Europe.

Pallier un manque. L'OEE est donc né il y a dix ans à partir du constat simple qu'il n'existait pas d'organisme en Europe spécialisé dans l'étude de l'épargne des ménages. « Nous étions confrontés, à cette époque, à de grandes difficultés pour comprendre les phénomènes d'épargne », se souvient Didier Davydoff, directeur général de l'OEE. Or, les évolutions socio-démographiques de ces dernières décennies, comme l'allongement de la durée de vie, induisent des comportements d'épargne nouveaux. Ainsi, Didier Davydoff estime que « non seulement l'épargne joue un rôle actif dans l'économie, mais son étude reflète des tendances profondes de la société ».

« Non seulement l'épargne joue un rôle actif dans l'économie, mais son étude reflète des tendances profondes de la société »

Forts de ces changements, Pierre Bollon et Alain Leclair, respectivement secrétaire général et président de l'Association française de gestion financière (AFG), ont alors contacté Daniel Lebègue, à l'époque directeur de la Caisse des Dépôts, et Jean-François Théodore, le président d'Euronext, pour créer cet observatoire avec André Babeau, aujourd'hui directeur du Bipe. Jacques de Larosière a alors accepté d'en être le président (*lire l'encadré*). Les membres de l'OEE sont constitués par les différentes autorités financières : la Banque de France, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam) et l'Autorité des marchés financiers (AMF), la plupart des banques fran-

çaises, quelques institutions financières et les associations professionnelles.

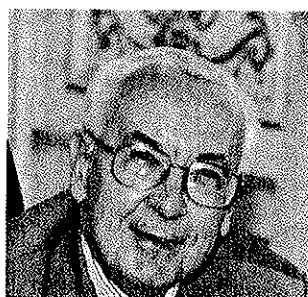
Compiler, analyser, comparer. Les statuts de l'OEE sont clairs : « L'objet de l'association est d'exécuter, de faire exécuter et de faire connaître par des moyens appropriés toute réflexion, étude et recherche sur l'épargne, son rôle économique et social et les facteurs susceptibles de l'influencer, notamment dans une perspective européenne. » L'observatoire utilise pour cela essentiellement des données publiques, produites par les banques centrales, les offices de statistiques ou les associations professionnelles. « Nous mettons en cohérence l'ensemble de ces données, nous les interprétons et les rendons comparables. Cela est indispensable car l'appareil statistique disponible en Europe est encore assez peu développé », explique Didier Davydoff.

Le rôle de l'OEE ne se borne cependant pas à celui d'un simple fournisseur de données. L'organisme produit des études dont les thèmes sont déterminés par ses membres ainsi que par son comité d'orientation, constitué de professionnels et de scientifiques et présidé par Christian Gollier, directeur adjoint de la Toulouse School of Economics. Tous les ans, l'OEE lance un appel d'offres et sélectionne les meilleures propositions de sujets qui proviennent de toute l'Europe, voire des États-Unis.

« Nous avons, par exemple, un séminaire prévu sur les réactions des épargnants à la crise financière. Nous en tiendrons bientôt un autre sur les conséquences de la directive MIF sur la fragmentation des marchés financiers, complète le directeur de l'OEE. Nous pouvons aussi donner certaines recommandations, par exemple, sur la composition de l'épargne ou son niveau optimal pour assurer la retraite, même si nous n'avons pas vocation à constituer un groupe de pression. »

Par ailleurs, l'OEE travaille régulièrement pour les institutions européennes, comme la Commission européenne, la BCE ou le Parlement européen. « Actuellement, nous faisons un bilan du plan d'action sur les services financiers lancé il y a dix ans et travaillons à des recommandations sur les priorités d'initiatives législatives qui seront celles du nouveau Parlement européen », complète Didier Davydoff.

Développements en vue. D'abord concentré sur l'épargne, l'OEE est sur le point de vivre un tournant dans son existence. En effet, d'ici la fin de l'année, l'observatoire s'apprête à créer un agrégateur de données financières à l'intention des instituts de recherche. L'organisme, déjà performant sur les données concernant les épargnants, va y ajouter des données concernant les produits



JACQUES DE LAROSIÈRE, président de l'OEE

« Il y a dix ans, l'épargne européenne était encore trop méconnue et peu étudiée. Lorsqu'André Babeau et Didier Davydoff m'ont demandé de présider l'observatoire, il m'est alors apparu que faire travailler les meilleurs chercheurs sur ce sujet dans une association de place était un défi utile à l'Europe. De nombreux travaux ont été menés depuis la création de l'observatoire et couvrent, à travers des études comparées menées en association avec des universités européennes, tous les pans de l'épargne des ménages : épargne brute, nette, immobilière, financière, de prévoyance... »

C'est l'épargne qui finance l'investissement et donc, à plus long terme, la croissance. C'est une des raisons pour lesquelles il faut encourager l'épargne longue, la comprendre et la connaître. Cela est fondamental au bon fonctionnement de l'économie. D'ailleurs, le thème de l'épargne reste très présent dans le rapport remis à la Commission européenne au printemps dernier sur la régulation du système financier. En effet, la crise que nous traversons aujourd'hui provient en grande partie du déséquilibre entre l'épargne et l'investissement aux États-Unis. Tous n'en sont malheureusement pas encore conscients. »

financiers et les Bourses. « Les données boursières ne sont pas harmonisées. Notre objectif est notamment de mettre à disposition les cours quotidiens des valeurs ou intraday. Nous ne voulons pas concurrencer les grands diffuseurs de données financières, nous réserverons donc ces données aux chercheurs. Nous aurons moins le souci de la rapidité ou du temps réel, comme l'ont les fournisseurs de données traditionnels, mais davantage le souci de la documentation et d'une aide experte à la disposition des utilisateurs », confie Didier Davydoff.

C'est la filiale de l'observatoire nommée OEE Études qui sera chargée de ce travail, après une augmentation de capital à laquelle devraient participer plusieurs institutions financières dont la Caisse des Dépôts. Plutôt que de l'affaiblir, la crise a donc souligné l'utilité de cet observatoire. Une chance pour les nombreux utilisateurs de ses études. ■

FRANCK JOSELIN

EDITO PAR BENOÎT BARON



Mediator

Il est des semaines où le vertige de la page blanche ne peut vous atteindre. Tout est tentation pour laisser glisser la plume. Le sinistre souvenir du 11 septembre, évidemment : huit ans après, ce sentiment du bord de l'abîme vous saisit de manière tout aussi vivace. L'anniversaire de la faillite de Lehman Brothers, aussi, avec l'impression - espérons réelle - que le manège de nos inventions humaines ne tournera plus tout à fait comme avant. Et il y a même ce petit supplément d'âme lié au rapport Stiglitz qui, grâce à un bonheur national brut prenant le relais du produit intérieur brut, ferait ressembler toute nation évoluée en royaume du Bhoutan. Mais allons plus avant en dehors de ce monde de brutes et penchons-nous sur un animal d'avenir qui cherche à gommer les situations de conflit grâce à sa sagacité et sa diplomatie. Suivant l'adage « un mauvais compromis vaut mieux qu'un bon procès », il offre la possibilité à des parties en litige de se rapprocher sur le terrain du bon sens. Ils sont de plus en plus nombreux, les professionnels de diverses extractions, à se parer de la qualité de médiateur au terme d'une formation idoine. En ces temps où la judiciarisation a de beaux jours devant elle sur le lit de la crise, et avec elle l'encombrement des tribunaux, c'est un exemple à méditer. Notamment dans le milieu de l'assurance auquel ce numéro est largement consacré.

bbaron@agefi.fr